



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

ATTESTATION D'EXEMPTION DE LAVAGE

Règlement n°1195-20

Le soussigné atteste que l'embarcation, ou les embarcations selon le cas, identifiée au formulaire d'immatriculation annexé au présent document a été entreposée sur son terrain adjacent au lac et n'a pas été mise à l'eau sur un autre plan d'eau. Advenant, que cette embarcation soit mise à l'eau sur tout autre plan d'eau, le soussigné s'engage à la faire laver, tel que prévu au règlement de la Municipalité. Il s'engage également à respecter le code d'éthique des utilisateurs des lacs de la Municipalité.

Spécifiez le lac : Lac de l'Achigan Lac Bleu Lac Écho Lac Connelly

EMBARCATION MOTORISÉE ET NON MOTORISÉE	
# vignette	Description de l'embarcation

EMBARCATION MOTORISÉE
IMPORTANT – Vous devez compléter le formulaire d'immatriculation d'embarcation

Nom du propriétaire :		
Adresse :		
Code postal :	Courriel :	
Téléphone :	Cellulaire :	
Signé à	ce	2022

Signature : _____